



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

AKWEL
975 ROUTE DES BURGONDES
01410 CHAMPFROMIER

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	AKWEL 975 ROUTE DES BURGONDES 01410 CHAMPFROMIER
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Mr Gilles KERN gilles.kern@akwel-automotive.com - +33 6 84 64 11 63
Date de début - Date de fin d'audit	04/06/2025 - 04/06/2025
N° Rapport	25492145 - 0,5 jour
Type d'audit	Renouvellement
Audité par	Joëlle ROSSI
Responsable d'audit	Elodie STROZZA

DATAS

CLIENT

Nom du client
AKWEL

Contact client
Mr Gilles KERN

Fonction
QSE² Manager

Téléphone
+33 6 84 64 11 63

Email client
gilles.kern@akwel-automotive.com

AUDIT

N° Rapport
25492145 - 0,5 jour

Numéro d'affaire
25492145

Date de début
04/06/2025

Date de fin
04/06/2025

Auditeur
Joëlle ROSSI

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Renouvellement

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
0.5

SITE

Nom du site
AKWEL

Adresse du site
975 ROUTE DES BURGONDES

Code postal
01410

Ville
CHAMPFROMIER

Pays
France

Présentation du site

Akwel Champfromier développe et fabrique des pièces pour les produits de gestion des fluides, les mécanismes et les pièces structurelles pour l'industrie automobile et d'autres industries en matière plastique

Le site est équipé de

- Environ 60 presses à injecter allant de 40 à 1200 tonnes, 194 personnes sur le site

Les produits : pièces SCR (exemple réservoir, connecteurs, valves, sondes de température, support de bac batterie, réhausse boîte de vitesse, conduit e refroidissement d'eau, déshuileur...)

procédés : injection plastique, 100 robots

Typologie des matières plastiques : polyoléfine et polyamides

Quantité consommée en 2024 : 1 828 tonnes sous forme de granulés plastiques

Stockage/conditionnement :

- 2 silos sur le site, volume unitaire 54 tonnes, rempli à 25 tonnes
- Sacs plastiques de 25 kg
- Octabins : 1.250 tonnes et 800 kg

Distribution :

- 1 centrale matière atelier haut
- 1 centrale matière atelier bas

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE**1. Production de Granulés Plastiques Industriels****2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels**

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

rubrique ICPE 2662 / Stockage de polymères D à Déclaration : 300.0 m3; extrait SAP du site au 180 tonnes le 4/6/25

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epanchage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction ANNE BOESCHLIN, QSE² Manager
FRANCOIS MAURY / ANIMATEUR HSE²
VINCENT RIBEMONT / RESP LOGISTIQUE
PASCEL BOISSADIE / RESP MAINTENANCE
TECHNICIEN MAINTENANCE
HUSEIN U. / MANUTENTIONNAIRE ECEPTION MATIERE
EMMANUEL F. / MAGASINIER MATIERE
OPERATRICE PRESSE A INJECTER

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	vu plan zones à risque avec localisation des zones. Les silos alimentent en direct les presses à injecter par aspiration Zone réception et stockage centrale matière du haut approvisionnée par chariot centrale matière du bas approvisionnée par chariot et descenseur magasiner matière dédié à la gestion de la matière centrale matière par aspiration zone stockage déchets inférieur et supérieur zone de broyage centralisé vu schéma de flux de circulation des chariots vu livret avec sensibilisation sur GPI
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	vu application sur le terrain en opérationnel et via les FMPR (fiche de maîtrise prévention des risques) les circuits sont définis, les interview de personnel (manutentionnaire, magasinier et opératrice presse) démontrent la connaissance de la pollution des GPI et les moyens de maîtrise Zone déchets DIB à l'extérieur : les sacs plastiques de 25kg contenus dans les bennes DIB ne sont pas fermés : risque très faible d'épandage mais demande de fermeture ou encapsulage

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	vu instruction CLI 03 06 010 'GPI' groupe : analyse des risques établie, 'emballage des GPI avec vérification des contenants, décrite et prise en compte lors de l'audit sacs octabin, bennes plastiques déchets, sac plastique 25 kg dans une benne à housse en métal avec couvercle, sacs plastiques réutilisés avec matière restante sur une production suivante benne à DIB en métal : mise des salissures dans des sacs plastiques mise dans un conteneur métallique lui même versé dans un conteneur externe sous traité
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	pas d'achat de sacs spécifiques réutilisation de sacs plastiques pour les salissures contenant potentiellement des granulés plastiques
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	vu grille d'audit LPA GPI item 26 concerne la vérification de l'état des emballages. Cet audit est réalisé 2 fois par an vérification par le magasinier à la réception : état des emballages réceptionné vu mail de sensibilisation sur la fermeture des sacs plastiques
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	vu dernier audit LPA GPI du 12/3/25 interview de HUSEIN U. manutentionnaire réception matière

CRITERE 3 : Epandage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	vu instruction CLI 03 06 010 'GPI' groupe vu FMPR (fiche de maîtrise prévention des risques) par zone avec identification des risques et les dispositifs associés vu fiche de déclaration des événements à disposition (ex. zone de réception)
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	pas de déversement avéré

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	vu instruction CLI 03 06 010 'GPI' groupe : pas de bassin de rétention sur le site vu FMPR (fiche de maîtrise prévention des risques) par zone avec identification des risques et les dispositifs associés les regards d'eaux pluviales du site sont équipés d'un filtre en inox avec un tamis en pente pour la retenue des granulés plastiques
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	filtres vérifiés par la maintenance et enregistrés par OT dans la GMAO, planning maintenance SAP : 1 fois tous les trimestres vu dernier contrôle de nettoyage des filtres le 29/04/25 n° OT 6474535
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	pas de bassin de rétention visite des abords exempts de pollution de GPI échantillonnage de quelques regards eaux pluviales équipés de filtres

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	vu FMPP (fiche de maîtrise prévention des risques) par zone avec identification des risques et les dispositifs / nettoyage, aspirateur, pelle/balais (il serait pertinent d'y ajouter les autolaveuses) un test 5 S est mis en place à la centrale matière situé en haut
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Les aspirateurs sont ATEX : des opérateurs sont dédiés au broyage, et magasiniers planning de nettoyage hebdomadaire de la centrale contrat de maintenance MABEO/KARCHER pour l'autolaveuse, les aspirateurs sont entretenus en interne.
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	<ul style="list-style-type: none"> • maintenance des autolaveuses réalisée par un prestataire MABEO/KARCHER (contrat daté de 2021 reconduit par tacite reconduction) • planning de nettoyage hebdomadaire de la centrale (vu seamine e n cours le 05/06/2025) • dernier audit LPA avec vérification des items du 12/03/25 • dernier contrôle de nettoyage des filtres des regards d'eaux pluviales le 29/04/25 selon n° OT 6474535 • les aspirateurs et autolaveuses sont entretenus par les magasiniers en fin de semaine (chaque fin de semaine)

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	vu document d'accueil avec GPI identifié vu support parcours intégration pour tout nouvel embauché dont slide 71, 72, 76, 77 sur les GPI
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	vu listing des personnes entrées depuis le 01/01/2025 et formées vu support de formation
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	<p>Actions correctives : 1/ CORRECTION rééditer et refaire signer à Kärcher le Plan de prévention annuel pour la maintenance des autolaveuses 2 / CORRECTION Utiliser le Format de Plan de prévention Site pour les prochains plans de prévention 3 / ACTION CORRECTIVE Mettre à jour le support de formation CHA aux plans de prévention et permis de feu 4 / ACTION CORRECTIVE Faire une formation aux personnes habilitées à l'établissement des plans de prévention pour l'utilisation du format de Plan de prévention à jour 5 / ACTION CORRECTIVE Faire la demande au coordinateur MPD pour intégrer le risque GPI dans la version groupe et de soit supprimer le plan du site de CHA pour de rajouter en gros sur le plan "pour exemple</p> <p>vu plan de prévention vierge avec identification du risque de déversement de granulés plastiques au niveau HSE les interventions sont réalisées par du personnel interne pour les centrales matières Lors de la vérification du plan de prévention utilisée par la maintenance notamment pour MABEO/KARCHER, le modèle groupe est utilisé et ne comporte pas le risque de déversement de GPI</p>
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	vu FMPP affichée aux zones de communication et aux zones dédiées comme zone réception vu liste des FMPP dont 9 concernent les GPI (FMPP 23 à 31)

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	définit dans l'instruction CLI 03 06 010 'GPI' groupe : 2 audits LPA sont réalisés sous forme de grille d'audit avec plusieurs items sur le sujet GPI vu rapport audit LPA GPI du 12/3/25
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	définit dans l'instruction CLI 03 06 010 'GPI' : 2 audits par an
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	2 audits LPA sont réalisés sous forme de grille d'audit avec plusieurs items sur le sujet GPI vu rapport audit LPA GPI du 12/3/25

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	vu instruction CLI 03 06 010 'GPI' et 9 fiches FMPR les regards d'eaux pluviales du site sont équipés d'un filtre en inox avec un tamis en pente pour la retenue des granulés plastiques	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	vu attestation disponible sur le site internet
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	pas d'utilisation de la m arque/logo BV

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Le programme de conformité du site par rapport au décret est appliqué. Les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés. Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité. Un point à compléter concernant le plan de prévention destiné aux prestataires externes incluant le risque de déversement de GPI. Résultat satisfaisant.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Défaillance : Il n'a pas pu être démontré que les intervenants soumis à un plan de prévention sont avertis du risque de déversement de GPI. Preuve : Les intervenants sur site sont informés via le livret d'accueil. Le plan de prévention signé par les prestataires intervenant sur le site ne comporte pas le risque de déversement de granulés plastiques dans la rubrique environnement.	Mineure	Mr Gilles KERN	04/08/2025

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction ANNE BOESCHLIN, QSE² Manager
FRANCOIS MAURY / ANIMATEUR HSE²E
ARNAUD WUSTMANN / RESP UAP
RAPAHEL GOUTTE / DIRECTEUR SITE SORTANT
YVES SCHVER / DIRECTEUR SITE ENTRANT
VINCENT RIBEMONT / RESP LOGISTIQUE

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction ANNE BOESCHLIN, QSE² Manager
FRANCOIS MAURY / ANIMATEUR HSE²
ARNAUD WUSTMANN / RESP UAP
RAPAHEL GOUTTE / DIRECTEUR SITE SORTANT
YVES SCHVER / DIRECTEUR SITE ENTRANT
VINCENT RIBEMONT / RESP LOGISTIQUE
PASCEL BOISSADIE / RESP MAINTENANCE

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	!! Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
					



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

AKWEL
975 ROUTE DES BURGONDES
01410 - CHAMPFROMIER - France

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 24/06/2028
Date originale : **25/06/2025**

Attestation n°: 223-2025-000047-FR

Date : **25/06/2025**

Affaire n°: 25492145

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



